

**ELECTIONS pour le PARLEMENT EUROPÉEN**

**du**

**13 JUIN 2004**

**Programme de l'ADR  
pour les élections européennes**

**ADR**

**Membre du parti européen  
Union pour l'Europe des Nations**

**Konsequent fir Lëtzebuerg!**

## **L'ADR doit être représenté dans un Parlement européen aux pouvoirs accrus pour faire entendre l'autre voix du Luxembourg**

732 députés de 25 pays siégeront dorénavant au parlement européen.

Le parlement européen détient présentement les pouvoirs suivants:-

- Il décide à parité avec les 25 gouvernements des Etats membres, dans plus de 50 domaines de décision politique. (En vertu de ce qui est appelé la procédure de co-décision.)
  - \* Le pouvoir de co-décision concerne notamment la protection des consommateurs, la santé publique, l'environnement, les législations relatives au droit du travail et au droit social, les dépenses liées aux fonds structurels,
- Il a le pouvoir de dire comment seront dépensés les fonds du budget européen, un budget européen qui dépasse les 100 milliards d'euros par an.
- Le Parlement européen a le pouvoir de dire Non à tous les accords internationaux négociés au nom de l'Union Européenne comme les accords relatifs à l'Organisation Mondiale du Commerce et l'adhésion de nouveaux états membres dans l'Union Européenne. Ainsi un Non à l'adhésion de la Turquie, comme nous le demandons, se décidera notamment au Parlement européen.
- Si le traité constitutionnel était adopté durant la prochaine législature, les pouvoirs du Parlement européen deviendront encore plus importants.

**L'ADR est le seul parti à s'engager résolument pour la défense de notre identité nationale, de nos particularités, des intérêts économiques et financiers propres au Luxembourg et pour une Europe démocratique fondée sur des parlements nationaux forts.**

## **Introduction**

A la veille des élections pour le Parlement européen il s'agit de répondre aux questions que se posent les citoyens sur leur avenir, sur l'avenir du Luxembourg dans l'Europe de demain :

A quoi doit aboutir le développement institutionnel de l'Union Européenne? Quel sera le rôle du Luxembourg dans cette Union? Comment surmonter les défis économiques, sociaux, environnementaux ou de santé publique qui se posent à notre pays et à l'Europe toute entière?

**Dans ce manifeste, nous donnons notre réponse aux questions les plus importantes. Notre vision de l'Europe, notre vision d'une Europe des Nations et non d'une Europe fédérale, conditionne notre plan d'action.**

### **Le Luxembourg acteur de la construction européenne**

Du fait de sa situation géopolitique au coeur de l'Europe, le Luxembourg ne pouvait pas assister en simple spectateur à la construction européenne. Les expériences douloureuses des deux guerres mondiales ont amené naturellement le Luxembourg à œuvrer pour le rapprochement des nations européennes en vue de leur développement pacifique et harmonieux.

Le petit groupe de six États fondateurs, dont le Luxembourg, a fourni un travail de pionnier. En moins de 50 ans, l'Europe s'est élargie de 6 à 25 états membres. D'autres nations souhaitent ardemment faire partie de cette Europe. Nous devons saisir cette chance unique non seulement pour consolider le rôle de l'Europe en tant que puissance politique et économique, mais aussi pour en faire une puissance planétaire.

La construction européenne se fait malheureusement par petites touches, dans le secret des officines gouvernementales et des comités les plus divers. Les citoyens en sont exclus non en droit, mais de fait. Ainsi peu de gens sont conscients du fait que 80% de nos lois trouvent leur origine au niveau européen.

**Le parlement luxembourgeois ne participe pas à l'élaboration de la législation européenne.**

**Son rôle se limite à la simple transposition des directives européennes préparées dans des comités obscures et décidées par les gouvernements en conseil, le tout dans un manque de transparence total. Dans la procédure de co-décision seul le Parlement européen est impliqué, les parlements nationaux ne sont même pas consultés.**

## **L'ADR est membre du parti européen de L'UNION POUR L'EUROPE DES NATIONS (UEN)**

L'Union pour l'Europe des Nations (UEN) est un groupe parlementaire du Parlement européen regroupant des parlementaires de France, d'Italie, d'Irlande, du Portugal et du Danemark. Ensemble avec eux et avec les représentants de sept des 10 nouveaux Etats membres nous avons créé un parti européen. Nos élus au Parlement européen siégeront au groupe parlementaire de l'UEN.

### **Ensemble nous voulons créer une Europe respectant l'identité des peuples qui la composent.**

**Nous voulons créer une Europe « fondée sur la liberté de décision des Nations, dont la diversité est la première des richesses, et non pas une Europe fédérale qui assujettirait les souverainetés nationales et dissoudrait les identités des peuples européens. » (Extrait de la Charte politique)**

Sur la base de ces principes, l'ADR se félicite de ce que le projet de traité européen consacre la possibilité pour un état membre de se retirer de l'Union Européenne. L'Union Européenne est fondée sur un traité entre Etats souverains et ne forme en aucun cas un Etat indépendant. Il est dès lors logique que chaque Etat puisse disposer de la possibilité de dénoncer ce traité. Ce n'est pas le cas actuellement. Ce sera le cas à l'avenir.

Alors que tous les autres partis aspirent à une Europe fédérale où tout, où presque tout, serait décidé à Bruxelles.

### **L'ADR dit**

#### **OUI à une Europe des Etats-Nations et**

#### **NON à une Europe fédérale.**

L'ADR est le seul parti à s'opposer clairement à l'idée même d'une Europe fédérale centralisant tous les pouvoirs de décision à Bruxelles. Nous nous opposons à cette idée parce que nous pensons que les décisions politiques qui conditionnent la vie de nos concitoyens doivent être prises par les organes législatifs aussi proches que possible des citoyens qu'ils représentent c'est-à-dire les parlements nationaux.

Les seules décisions qui doivent être déléguées à un organe politique européen sont celles pour lesquelles l'efficacité commande une approche centralisée. Ces délégations de souveraineté doivent être obligatoirement accompagnées d'un contrôle démocratique par le Parlement européen, mais aussi des parlements nationaux. Ce n'est pas le cas actuellement.

## **Jusqu'où doivent aller les frontières de l'Union Européenne ?**

La première question à laquelle il s'agit de donner une réponse claire est celle de savoir si l'Union Européenne doit encore s'élargir à d'autres pays et si oui sous quelles conditions.

### **POUR UN RALENTISSEMENT DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE à de nouveaux Etats.**

La Roumanie, la Bulgarie, les états de l'ex-Yougoslavie sont des états qui ont vocation à devenir un jour membre de l'Union Européenne. Encore faut-il que cela se fasse dans des conditions claires, sans ambiguïté. Toute nouvelle adhésion à l'Union a un coût non seulement financier mais aussi économique et social. Il faut laisser le temps au temps, ce qui ne veut pas dire qu'il faut repousser l'adhésion à une date indéterminée. L'Europe doit faire son expérience du nouvel élargissement qui vient de se faire.

### **L'ADR dit NON à une Europe à deux vitesses. La cohésion de l'UE serait compromise.**

Notre préoccupation tient au fait que nous ne voulons pas que l'Europe se construise à deux vitesses, une Europe pour les pays de la zone Euro, une Europe pour les pays de la zone non Euro dont les 10 pays qui viennent de rejoindre l'Union Européenne.

### **NON à l'adhésion de la TURQUIE !**

Il faut définir clairement les frontières limites de l'Union Européenne. Cela signifie que la Turquie, qui ne fait ni géographiquement ni historiquement partie de l'Europe, n'a pas vocation à devenir membre de l'UE.

Avec l'élargissement de l'Europe à la Turquie, les frontières de l'Europe s'étendraient jusqu'en Irak. C'est une absurdité en soi, à laquelle s'ajoute le fait que la Turquie ne remplit pas les critères de Copenhague au niveau démocratie notamment.

Par contre nous sommes d'accord pour améliorer les accords de coopération avec la Turquie.

## **Nous proposons trois plans d'action.**

- I. Agir pour que le luxembourgeois soit reconnu comme étant une langue de l'Union Européenne!
- II. Plan d'action pour une Europe démocratique
- III. Plan d'action pour une Europe plus prospère et plus juste

### **I. Le luxembourgeois doit être reconnu comme langue de l'Union Européenne!**

Tous les nouveaux états membres, y inclus Malte, le plus petit état de l'Union, se sont vus concéder le droit à voir leur langue nationale être reconnue comme étant une langue de l'Union Européenne.

L'ADR revendique le même droit pour la langue luxembourgeoise.

**Nous ne demandons bien évidemment pas que le luxembourgeois devienne une langue officielle nécessitant une traduction des textes de droit européen,** mais juste la reconnaissance de notre langue.

### **II. Plan d'action pour une Europe démocratique**

#### **1. Nous voulons des PARLEMENTS NATIONAUX FORTS, directement impliqués dans l'élaboration des lois-cadres européennes.**

Le parlement national reste l'institution politique par excellence, qui sait au mieux représenter les Luxembourgeois dans leur diversité et qui peut le mieux assurer la défense de leurs intérêts par l'intermédiaire de députés qu'ils connaissent.

Une Europe comptant 25 Etats-membres ne saurait renoncer aux parlements nationaux comme lieu privilégié de la prise de décisions politiques.

La Convention européenne a pour mérite essentiel le fait d'avoir élaboré un projet de constitution européenne qui en vertu du principe de subsidiarité, consacre enfin un rôle décisif et important aux parlements nationaux. Ceux-ci seront dorénavant consultés directement par la Commission européenne avant l'élaboration d'une loi cadre européenne. Si 9 parlements s'opposent à un projet de directive de la Commission européenne, celle-ci devra la modifier, voire décider de la retirer.

L'ADR s'est félicité de cette avancée politique qui préserve la souveraineté de chaque nation européenne. Nous veillerons à ce que notre Chambre des Députés soit mise à même d'honorer ses nouvelles obligations.

## **2. Nous disons OUI au traité constitutionnel européen !**

Le projet de traité constitutionnel est un texte de compromis entre les tenants d'une Europe fédérale et ceux d'une Europe respectueuse de l'identité des Etats qui la composent et de la démocratie. Les tenants de l'Europe fédérale n'ont heureusement pas réussi à imposer leurs vues à une assemblée majoritairement plus critique voire même très critique, à l'encontre des idées fédéralistes.

Le projet de traité est le fruit de discussions acharnées, mais clairement exprimées dans un débat démocratique, clair et transparent.

Le texte arrêté ne doit pas être réécrit par les officines gouvernementales, dans le but d'en atténuer l'avancée. Mais le projet de traité constitutionnel européen peut, il doit même, être amélioré sur deux points simples qui doivent assurer d'une part une juste représentation des petits pays et d'autre part garantir au Luxembourg une représentation au Parlement européen conforme aux traditions de l'Histoire.

Pour cela, l'ADR revendique qu'il y ait

### **un représentant par pays à la Commission européenne !**

Le projet de traité constitutionnel limite le nombre total de députés européens à 736 et permet de réduire le nombre des députés luxembourgeois au Parlement européen d'actuellement 6 à 4. Or pour ce faire il faut une décision unanime de tous les états membres. Au besoin le Luxembourg devra user de son droit de veto pour s'opposer à une telle décision.

### **Le Luxembourg doit continuer à être représenté par 6 députés européens !**

En tant que pays fondateur de l'Europe nous sommes en droit de revendiquer ce privilège.

Depuis des décennies, les décisions sur le fonctionnement institutionnel de l'UE sont prises lors des sommets européens des chefs de gouvernement, après d'après négociations menées sans la moindre transparence, entachées de magouilles politiques et de compromissions. Elles mettent tous les pays dans l'embarras par la suite comme en témoigne le sommet de Nice.

L'entrée en vigueur du traité constitutionnel européen doit marquer la fin des tripatouillages politiques de dernière minute lors des sommets des chefs d'Etat. Dorénavant les négociations engloberont les parlements nationaux. Partant les décisions, les accords se feront en toute transparence.

### **3. OUI à l'introduction du RÉFÉRENDUM EUROPÉEN d'initiative populaire!**

Le référendum européen prévu par le contrat de constitution européenne redonne un pouvoir de décision aux citoyens de l'UE pour toutes les questions où ils estiment nécessaire un vrai débat démocratique. 1 million d'électeurs peut demander l'organisation d'un référendum.

L'ADR n'a cessé d'agir en faveur de cette idée et a soutenu notamment la tenue d'un référendum européen sur le projet de constitution européenne qui se tiendrait le même jour dans les 25 états membres.

### **4. POUR UN RÉFÉRENDUM NATIONAL sur le projet de constitution européenne !**

L'ADR a retenu dans une partie de sa dénomination (Comité d'action pour la démocratie), un de ses objectifs fondamentaux : l'introduction du référendum tant sur initiative du parlement que sur initiative populaire au Luxembourg.

Ce principe vient en fin d'être arrêté dans notre constitution par l'ensemble des partis représentés à la Chambre des Députés.

Dans ce contexte il y a lieu de rappeler que l'ADR était le seul parti politique à revendiquer l'introduction du référendum dans notre constitution, il a quelques années encore.

Il y a plus d'une année, en février 2003, l'ADR introduisait une motion à la Chambre des Députés demandant un référendum national sur le projet de traité constitutionnel européen. Cette idée fut soutenue à l'époque par le seul ADR, tous les autres partis s'y sont opposés.

Aujourd'hui c'est non sans fierté que nous pouvons constater que tous les autres partis ont fini par se rallier à l'idée d'un tel référendum.

Pour l'ADR la population luxembourgeoise doit être consultée et pouvoir émettre son avis chaque fois que des droits de souveraineté sont transférés à l'échelon européen.

### **5. Dissocier les élections européennes des élections nationales !**

Actuellement le fait que les élections nationales et européennes se déroulent le même jour fait que le débat sur la politique européenne est quasiment occulté par les débats sur les options politiques nationales. C'est mauvais. Cela doit changer. Il est nécessaire de dissocier les deux élections d'au moins un mois.



# III. Plan d'action pour une Europe plus prospère et plus juste

L'ADR s'engage sur 13 points d'action principaux.

## I. Le Luxembourg doit rester une porte d'entrée vers l'Europe pour les entreprises et les services financiers

- Le Luxembourg est un pays qui exporte 99 % de sa production industrielle essentiellement dans les pays européens. Notre place financière dépend d'un marché financier européen.
- Notre pays doit rester une des portes d'entrée des entreprises en Europe. Nous soutiendrons les politiques qui visent à inciter les entreprises à investir en Europe et plus particulièrement dans notre pays et à profiter du marché unique.
- Pour que le marché unique nous permette de créer des emplois de qualité,
- Pour faciliter nos exportations notamment vers les 10 nouveaux états membres et éviter des délocalisations,
- Pour consolider notre place financière et contrer ceux qui sont prêts à trahir nos intérêts et à lâcher au besoin le secret bancaire

Il faut :

- continuer à mettre en oeuvre la « Stratégie de Lisbonne »
- le respect du pacte de stabilité pour les pays de la zone Euro et des actions de coordination économique et financière plus poussée entre les Etats membres
- soutenir plus efficacement la recherche et l'innovation
- soutenir les PME afin qu'elles restent le moteur de l'économie européenne,
- éliminer les barrières de toutes sortes qui empêchent les entreprises luxembourgeoises d'aller travailler dans les autres pays européens
- défendre résolument le secret bancaire et réaliser le plan d'action européen pour les services financiers pour consolider notre place financière et
- réduire la part des dépenses publiques dans le PIB

### 1. Continuer à mettre en oeuvre la « Stratégie de Lisbonne ».

La stratégie de Lisbonne décidée en l'an 2000 vise à faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde pour 2010. Or près de la moitié du sablier est écoulé et force est de constater que le PIB par habitant reste bloqué à 72% de celui des Etats-Unis et que le taux de l'emploi dans l'UE n'atteindra pas l'objectif intermédiaire de Lisbonne de 67% pour 2005. Chaque pays doit faire des efforts.

Si nous voulons maintenir un haut niveau d'investissement dans notre pays, nous devons participer à cet effort. Or le Luxembourg est à la traîne dans beaucoup de domaines.

L'Europe a permis des progrès en matière de protection de l'environnement, de recherche et développement, de libéralisation des services financiers comme des marchés de l'énergie, des télécommunications et du transport.

Ainsi les consommateurs peuvent notamment profiter de coûts téléphoniques et d'une énergie moins chers, les coûts administratifs de nos exportations ont été réduits.

Il faut continuer dans cette voie et élargir l'action économique.

## **2. Il faut que tous les pays de la zone Euro respectent le pacte de stabilité et que les états membres engagent une coordination économique et financière plus poussée**

- Pour que l'économie européenne reste compétitive il faut que les pays européens, et surtout ceux de la zone Euro, continuent à coordonner leurs politiques économiques. Ce rôle ne doit pas revenir à la Commission européenne, alors qu'une politique économique centralisée de type fédéral favoriserait en fin de comptes les grands pays au détriment des autres qui n'auront plus guère la possibilité de définir une politique économique nationale conforme à leurs intérêts propres et adaptée à leur potentiel.

L'euro a éliminé les risques de change pour ceux qui exportent en Europe et pour ceux qui voyagent et travaillent dans les 11 autres pays de la zone Euro.

L'introduction de l'euro a permis la transparence des prix sur tous les produits de consommation.

Mais il faut que ces avantages ne soient pas remis en cause par les pays qui font fi de leurs obligations découlant du pacte de stabilité. Le résultat serait une perte de confiance des citoyens, des entreprises et des marchés financiers dans l'Euro.

Il ne faut pas non plus que les gouvernements qui mènent une politique économique, financière et budgétaire inadéquate et souvent contraire aux intérêts des autres pays, puissent imposer à la Banque centrale européenne de les soutenir dans leur politique. Le rôle de la Banque centrale européenne est clairement défini : maintenir la stabilité des prix. Il ne faut pas le changer.

- L'indépendance de la Banque centrale européenne doit rester garantie.
- Notre pays doit faire sa part pour respecter strictement le pacte de stabilité et tous les états membres doivent les respecter.

### 3. Soutenir plus efficacement la recherche et l'innovation

- Actuellement, l'UE ne consacre que 1,9% de son PIB à la R&D, contre 2,7% aux Etats-Unis et 3% au Japon. Le nombre de chercheurs en Europe est de 5,7 pour 1000 habitants contre 8,1 aux Etats-Unis et 9,1 au Japon.

Il faut que les **dépenses de recherche et d'innovation** atteignent un taux de 3% du PIB européen. Cet objectif devra être réalisé notamment en encourageant fiscalement les capitaux privés à investir fortement dans ces projets qu'ils soient d'ordre technique ou médical.

- Il faudra faciliter les accès des PME à ces nouvelles technologies notamment par le biais d'un brevet communautaire.

### 4. Soutenir les PME pour qu'elles restent le moteur de l'économie et de la création d'emplois

99% des sociétés actives dans l'Union Européenne sont des PME. Elles fournissent 66% de tous les emplois, soit deux emplois sur trois.

- Le marché commun doit devenir un marché commun des PME et pas seulement un marché des grandes multinationales
- Il faut favoriser la création d'entreprises en facilitant l'accès au capital initial et au capital à risque.
- Il faut réduire les formalités administratives, ne pas créer de nouvelles charges ni créer de nouveaux impôts.
- Nous voulons maintenir, voire augmenter le nombre des activités à forte main-d'oeuvre bénéficiant de taux de TVA réduits.
- Le système de TVA établit au titre de la 6<sup>ième</sup> directive doit être simplifié.
- Le commerce électronique doit être sécurisé si nous voulons qu'il progresse.
- Le droit des sociétés doit être modernisé et le gouvernement d'entreprise doit être renforcé. Pour cela il faut augmenter les droits des actionnaires minoritaires, favoriser l'actionnariat salarié et améliorer la confiance dans les marchés de capitaux par une réglementation internationale plus stricte des comptes sociaux des sociétés et des sociétés d'audit.
- **Les barrières administratives de toutes sortes qui existent dans de nombreux pays européens et qui empêchent les entreprises luxembourgeoises de travailler et d'offrir leurs services dans ces pays, doivent être dénoncées et éliminées.**

## **5. Défendre le secret bancaire et consolider notre place financière**

Le gouvernement a négocié maladroitement à Feira (2.000). En marquant son accord pour supprimer le secret bancaire sous réserve d'un accord similaire de pays tiers comme la Suisse, le gouvernement a fait en fait savoir qu'il était prêt à « lâcher » le secret bancaire. Si les clients existants ont pu être sécurisés en majeure partie, il n'en est pas de même des clients potentiels effarouchés par la presse étrangère. En outre nous aurons une retenue à la source de 35% sur les intérêts au lieu de 15 ou 20% comme c'était en discussion au sommet de Feira. La presse internationale a signalé largement cette erreur de tactique politique du gouvernement. L'ADR l'avait dénoncée à l'époque.

Il faut dorénavant lancer un message clair :

### **La suppression du secret bancaire n'est pas négociable.**

L'ADR s'y engage.

La Suisse a donné un signal fort en inscrivant le secret bancaire dans sa constitution. Dès lors l'approche visant à faire dépendre la suppression du secret bancaire de mesures similaires de pays tiers comme la Suisse, trouve notre appui. Mais il faut craindre que le Luxembourg ne sacrifie son secret bancaire sur l'autel de l'Europe fédérale ou pour permettre la réalisation d'ambitions personnelles au niveau européen.

- Le plan d'action pour les services financiers devra être réalisé. Les directives afférentes devront être transposées de sorte à établir d'ici 2005 un marché européen unique des services financiers. Ainsi les banques, les fonds d'investissements et les assureurs pourront offrir leurs services librement dans toute l'Europe.
- Le système financier devra être complété et précisé de sorte à permettre une comparaison effective des résultats des entreprises.

## **6. Sécuriser les transports aériens et investir dans les infrastructures ferroviaires et les nouvelles technologies d'Internet.**

- Le plan d'action pour la croissance visant à augmenter sensiblement les investissements dans les secteurs du transport de l'énergie, des transports publics (TGV) ainsi que le projet GALILEO relatif à la navigation par satellite devra être réalisé.
- Les réseaux nationaux de chemins de fer doivent être ouverts et l'accès au marché doit en être facilité pour les nouvelles entreprises ferroviaires. Une Agence ferroviaire européenne devra être créée et garantir un haut niveau de sécurité des transports ferroviaires.

Dans un souci de sécurité, il faudra établir un contrôle uniforme du trafic aérien.

Le plan d'action e-Europe 2005 doit être réactualisé de sorte à encourager plus spécifiquement les jeunes à se familiariser avec les services Internet à haut débit et à favoriser l'éducation tout au long de la vie.

La mise en place de services paneuropéens d'administration en ligne et de réseaux télématiques interopérables doit progresser. Dans ce domaine, le Luxembourg se trouve largement à la traîne des autres pays européens.

L'ADR ne voit pas l'utilité d'une libéralisation du secteur de l'Eau.

## **II. Le coût de l'Europe ne doit pas aller au-delà de nos engagements présents.**

- Des négociations ont lieu entre les états-membres et la Commission européenne au sujet des perspectives financières et budgétaires de l'Union Européenne après l'année 2006 voire 2013. La planification budgétaire européenne doit avoir pour objectif de réaliser une croissance économique durable et de favoriser l'emploi, le tout conformément à la stratégie de Lisbonne.
- Le budget européen s'élève à plus de 100 milliards d'euros. 50% de ces fonds sont consacrés à l'agriculture. Il faudra réduire le pourcentage des fonds alloués à ce titre pour les transférer progressivement vers d'autres activités lors du prochain plan pluriannuel tout en donnant aux états membres plus de souplesse pour intervenir directement.
- Les dépenses prévues pour les 7 années à venir par la Commission européenne se chiffrent à 600 milliards d'euros rien que pour les travaux d'infrastructures. Or les dépenses afférentes s'élèvent actuellement à 5 milliards d'euros par an. Il faut dès lors procéder par priorité à un rééquilibrage des dépenses prévues au budget européen.
- Il ne faut pas que les dépenses budgétaires européennes amènent les états membres à se priver de ressources budgétaires nécessaires à leur propre développement économique, environnemental et social, et ce surtout en des temps économiques difficiles.
- Les traités prévoient une contribution des Etats membres ne devant pas dépasser un seuil maximum de 1,27% du PNB de chaque pays. Actuellement ce seuil est fixé à 1% du PNB. Ce seuil doit être maintenu au vu de qui est proposé plus haut. Le Royaume Uni bénéficie d'une dérogation injuste à ce niveau qui lui permet de réduire fortement sa contribution. Il faut mettre fin à cette injustice.

### **Fiscalité : Non à un impôt européen**

- Pour garantir aux états membres une marge de manœuvre économique, la politique fiscale devra rester du domaine des accords entre gouvernements.

- L'ADR s'oppose à tout impôt européen alors qu'il priverait les états membres de ressources propres et limiterait l'action des gouvernements et des parlements nationaux. Par ailleurs, comme l'Europe n'est pas un état fédéral et qu'il n'est pas utile ni nécessaire qu'elle le devienne, il faut éviter toute dérive en ces sens dès le début.

### **III. Mettre fin à la surréglementation européenne**

- Près de 80% de la législation nationale trouve son origine dans des directives européennes. Près de 1.000 comités les plus divers, agissant dans une opacité totale, sans contrôle démocratique, sont à l'origine d'une surréglementation européenne qui vise à définir la largeur des sièges des tracteurs, la courbe des cornichons, la taille des pommes etc.. Il faut y mettre fin.
- L'ADR demande une application stricte du principe de subsidiarité tel qu'il a été arrêté par la convention. Les règlements européens continuent à s'empiler les uns sur les autres. Certains règlements tombent en désuétude, mais personne ne le remarque. Tous les règlements devront avoir dorénavant une date de péremption à l'instar de ce qui se fait pour les produits alimentaires.

### **IV. Combattre le gaspillage des deniers publics et la corruption**

La Cour des comptes européenne dénonce chaque année de nombreux cas de gaspillage de deniers publics au niveau européen, l'OLAF (Organisme de lutte anti-fraude) ne cesse d'enquêter sur des faits de corruption et de prise illégale d'intérêts. Il est temps de réagir avec plus de vigueur contre ces dérives. Aussi nous préconisons de renforcer les pouvoirs de contrôle du Parlement européen en lui permettant notamment de convoquer toute personne qu'il désire entendre dans le cadre d'une enquête. La création d'un procureur européen dépendant de la Cour des Comptes et non de la Commission européenne chargé de traquer les fraudeurs s'impose dans ce contexte.

### **V. Agir pour respecter notre responsabilité environnementale**

- En adhérant au Protocole de Kyoto, l'Europe a fait le choix d'un développement durable, d'un monde plus sain et plus propre. Elle s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 8% d'ici 2010. L'Europe doit devenir le leader mondial en ce domaine. Les émissions ont diminué de près de la moitié depuis 1990. Trois pays européens l'Irlande, l'Espagne et le Portugal vont nettement au contraire de cette tendance. Pour réduire les émissions, il faudra établir une feuille de route avec des engagements concrets de chaque pays. Il ne faut toutefois pas aller au-delà des engagements actuels. Au contraire il faut maintenir les dispositions relatives aux instruments flexibles qui permettent aux états membres de se faire créditer des quotas d'émission par le co-financement de projets écologiques dans des pays tiers. Il s'agit là d'un intérêt vital pour la compétitivité de l'industrie luxembourgeoise. Ce n'est qu'une fois que tous les pays européens auront atteint leurs objectifs que devra s'engager la prochaine étape.

- L'Union Européenne devra continuer à intervenir auprès des Etats-Unis et de la Russie afin qu'ils adhèrent également au Protocole de Kyoto.
- Il faut faire confiance à l'initiative privée en ce domaine et l'encourager, par des mesures d'incitations fiscales, à utiliser des techniques respectueuses de l'environnement.
- Le bien-être, la mobilité mais aussi la santé dépendent de notre approvisionnement énergétique. La part de l'énergie renouvelable reste faible, de l'ordre de 6%. L'objectif est de la porter à 12% d'ici 2010. Il faudra encourager davantage les énergies renouvelables en mettant en œuvre le plan d'action européen sur les technologies environnementales et en créant un marché unique également pour l'énergie renouvelable. Par ailleurs il faudra renforcer les normes de sécurité en matière d'énergie nucléaire notamment au Royaume Uni et dans les nouveaux états membres.
- 80% de la population vit actuellement en milieu urbain où elle est soumise aux nuisances résultant du bruit, de la pollution atmosphérique et de la circulation. Ces nuisances ont un impact sur la santé de nous tous. L'UE devra en permanence augmenter les normes visant à assurer la qualité des carburants, la consommation des véhicules et la propreté des moteurs.

## **VI. Des normes sociales minimales pour lutter contre l'exclusion et le dumping social**

La Convention Européenne a arrêté dans le projet de constitution européenne les normes sociales minimales qui doivent être à la base de l'Europe sociale.

Le catalogue des valeurs communes incorpore les principes de justice sociale, de solidarité et d'égalité des chances entre femmes et hommes. Il faut assurer dorénavant, que ces valeurs fassent partie intégrante de tous les domaines de la politique de l'Union Européenne.

L'Etat providence et les services publics d'intérêt général notamment dans les transports font partie des caractéristiques du modèle social européen.

La mise à disposition et l'accessibilité généralisée aux services sociaux demandent des actions et des décisions politiques concrètes.

Il faudra par ailleurs

- Ancrer l'objectif de plein-emploi dans les objectifs fondamentaux de l'Europe;
- harmoniser et synchroniser les politiques de l'emploi;
- protéger contractuellement les marges de manoeuvre des États membres en ce qui concerne la définition et l'organisation des prestations de service d'un intérêt économique général comme les transports publics par exemple;

Les domaines du droit social et du droit du travail doivent rester du domaine intergouvernemental, toutefois l'action des gouvernements doit se mouvoir dans le cadre de la Charte sociale et favoriser la migration des travailleurs au sein de l'Europe.

- **La fixation de règles sociales minimales et de critères de convergence afférents permettra d'augmenter le niveau de vie des plus démunis, de protéger et de promouvoir les droits des personnes handicapées, de lutter contre l'exclusion sociale et d'éviter le dumping social.**

S'inspirant des critères de convergences économiques qui ont mené à l'euro, les critères de convergence sociaux doivent amener les états aux normes sociales les plus basses à s'aligner progressivement vers les normes les plus élevées et de poursuivre ensuite ensemble la voie du progrès social.

## **VII. Aider nos agriculteurs et viticulteurs à survivre.**

Le secteur agricole assure les besoins alimentaires de toute la population européenne. Son importance dépasse dès lors largement le pourcentage du PIB qu'il représente dans notre économie.

Depuis la signature du traité de Rome l'agriculture est le secteur le plus intégré en Europe. Il absorbe près de 50 % du budget européen et pourtant l'agriculture est en crise. L'ADR est d'avis qu'il faut d'abord définir le rôle et les objectifs de l'agriculture et les moyens pour y parvenir.

### **1. Définir le rôle attribué à l'agriculture et les objectifs à atteindre**

L'agriculture, la viticulture, la culture maraîchère et la production de fruits doivent avoir pour fonction:

- D'assurer l'approvisionnement en nourriture par une production agricole adaptée aux besoins quantitatifs et aux exigences de qualité
- De produire de l'énergie renouvelable sur les terres en jachère qui ne sont pas utilisées pour la production de biens de nourriture
- D'entretenir le paysage et de protéger les ressources naturelles en particulier la terre, l'eau et la biodiversité
- De maintenir l'activité économique, de défendre l'emploi dans les régions rurales, et ce même, dans les régions moins favorisées par la nature

### **2. Les moyens pour y parvenir**

Pour atteindre ces buts l'ADR veut :

- garantir à long terme l'existence d'un nombre suffisant d'exploitations agricoles viables
- diminuer la bureaucratie débordante existant dans le secteur agricole



- assurer des revenus agricoles adaptés aux diverses régions par des subventions adaptées aux diverses conditions régionales de production et aux divers niveaux de revenus
- que les prix couvrent les coûts de production des produits agricoles par la suppression des excédents et une protection contre la concurrence déloyale
- soutenir des coopératives agricoles compétitives
- soutenir la production d'énergies alternatives par le recours à des matières premières régénératives comme par exemple le colza
- introduire des modes de production répondant aux critères de développement durable tels que des indicateurs permettant une gestion qui protège les ressources naturelles, une utilisation minimale de pesticides, l'établissement de bilans équilibrés énergétiques et des matières premières, la garde des animaux d'une manière conforme à leur bien être etc.

### **3. Déclaration**

La politique agricole en a trop fait dans beaucoup de domaines. Le processus de concentration dans les structures agricoles a atteint des dimensions qui vont à l'encontre des objectifs décrits plus hauts. L'objectif le plus urgent de la politique agricole européenne est le maintien d'agriculteurs et de viticulteurs en nombre suffisant et bien formés, mais aussi de leur offrir des perspectives d'avenir suffisantes pour faire en sorte que les jeunes générations soient d'accord à assurer la continuité des exploitations. Ce n'est pas le cas actuellement.

Le plus grand défi qui se pose est la réduction des excédents agricoles et la stabilisation des prix agricoles. Si nous ne parvenons pas à atteindre ces objectifs le processus de concentration en faveur des grandes industries agricoles continuera.

La politique d'aide au développement avec les pays du tiers monde ne doit pas se faire au détriment de l'agriculture suivant le principe : importations de produits agricoles de pays tiers contre exportations de produits industriels vers ces mêmes pays. Ce faisant les circuits naturels de production sont perturbés. Ceci va à l'encontre d'une politique de développement durable.

L'Europe doit se contenter de produire des produits agricoles pour sa propre population et ne doit pas ruiner les marchés du tiers monde par l'exportation de produits agricoles subventionnés et partant à des prix inférieurs aux prix de production locaux. En contrepartie, le marché européen ne doit pas s'ouvrir à des produits agricoles à bas prix concurrents qui détruisent l'existence même des entreprises agricoles européennes.

L'Europe doit s'engager à exclure de l'agriculture, et partant de la nature, tout recours aux techniques de manipulation génétique, techniques qui sont insensées et dangereuses. Il faut donner la primauté à la protection des ressources naturelles et à la protection de la biodiversité par rapport au libre-échange.

L'élargissement de l'Union européenne ne doit pas mener à des excédents agricoles encore plus importants. Il faudra au contraire utiliser les surcapacités pour produire des énergies nouvelles favorables à l'environnement. Pour cela il faudra passer par un

programme européen d'énergie solaire dans lequel l'agriculture aura à jouer un rôle prépondérant.

L'Europe devra défendre les positions exprimées au niveau de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce).

### **VIII. Agir pour garantir la biodiversité et la protection des animaux**

La convention sur la diversité biologique de Rio de Janeiro datant de 1992 doit être résolument mis en œuvre.

Il faut protéger les zones de protection de la nature de toute contamination par les OGM

La renaturation des rivières et les projets LIFE devront obtenir un soutien financier accru.

Au niveau de la protection des animaux l'ADR demande qu'il soit mis fin aux subsides pour l'exportation d'animaux de boucherie, la durée maximale des transports devra être réduite de 6 à 4 heures, parallèlement il faudra favoriser des centres d'abattages régionaux.

### **IX. Agir pour la santé publique et des produits alimentaires sains**

- Nous voulons intégrer la santé publique dans la stratégie de Lisbonne comme contribution à la croissance et au développement durable.
- Nous soutenons la création d'un **Centre européen de prévention et de Contrôle des maladies.**
- Une comparaison des systèmes de santé en Europe doit permettre de tirer profit des expériences d'autres pays afin d'améliorer notre propre système.
- Le malade doit pouvoir choisir librement le pays dans lequel il veut subir un traitement médical. Les règles afférentes doivent être établies pour faciliter cette démarche. L'instauration d'une carte européenne d'assurance maladie facilitera cette démarche.
- **Garantir la santé des produits alimentaires**

L'autorité européenne de santé alimentaire doit rétablir la confiance des consommateurs dans les produits qu'ils consomment. Ses pouvoirs devront être étendus de sorte à contrôler l'ensemble de la chaîne alimentaire et de déborder sur les problèmes de nutrition et de santé alimentaire. Cette autorité devra notamment contrôler que les produits à base d'OGM ne sont pas nuisibles à la santé humaine.

## **X. Agir pour une Education performante**

L'étude PISA a démontré que l'éducation luxembourgeoise est le plus mauvais élève de l'Europe en ce domaine. Or l'éducation est une des clefs de la réussite économique et de la réussite des individus. Un regard sur les systèmes éducatifs des pays européens montre que les systèmes les plus performants ont adopté des modèles où l'école s'adapte aux besoins des individus et aux besoins des entreprises. Les systèmes les plus performants sont fondés sur une plus grande liberté pédagogique des enseignants assortie de responsabilités quant au résultat obtenus ou non, et sur un contrôle de qualité permanent de l'enseignement.

Ces études comparatives devront être poursuivies et organisées régulièrement. Elles doivent devenir obligatoires pour tous les états membres.

## **XI. Créer une Europe plus sûre.**

Dans une Europe à 25 états, où les personnes, les biens, les services et les capitaux peuvent circuler librement, la coopération des états dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé notamment en matière de drogue et de trafic des êtres humains, doit être amplifiée.

L'ADR prône une approche commune en matière d'asile et d'immigration.

### **Asile : la législation sur l'asile ne doit pas être un moyen d'immigration illégale**

- La proposition de directive relative aux normes minimales à respecter en matière d'asile devra être adoptée ou du moins aboutir à ce que chaque pays s'en inspire dans la définition de sa législation nationale.
- Pour les personnes déboutées de leur demande d'asile des accords de réadmission devront être négociés avec les pays dont proviennent les étrangers. Ces accords pourront conditionner les accords de coopération de l'Union Européenne avec ces pays.
- Les accords de réadmission conclus entre un état membre et un pays donné, doivent bénéficier automatiquement aux autres états membres.
- Il faut maintenir le fonds européen pour l'aide au retour.

### **Lutter contre l'immigration clandestine**

Plus de 500.000 personnes entrent chaque année clandestinement en Europe. Cela ne doit plus être toléré car cette immigration clandestine contribue au chômage et au dumping social.

- La lutte contre le trafic des êtres humains et l'immigration illégale doit devenir une priorité.

- Nous soutenons l'idée de la création d'une police des frontières européenne qui permettra une gestion des frontières plus sûre.
- L'utilisation de données biométriques pour les passeports et les visas, l'estampillage des passeports sont des moyens à promouvoir dans cette lutte.
- L'immigration légale de personnes en provenance de pays tiers devra être coordonnée et la nouvelle législation européenne concernant les étudiants devra être promue.

### **Favoriser la coopération policière.**

La coopération policière en vue de combattre le crime organisé, le terrorisme international, le trafic de drogue, la cyber-criminalité et les réseaux pédophiles devra être amplifiée.

- Nous sommes en faveur de l'allocation de ressources adaptées en faveur d'Europol, d'Eurojust, (procureurs en Europe) et de l'OLAF, l'organisme européen de lutte anti-fraude.

### **Faciliter la coopération judiciaire dans le respect des droits souverains des états.**

- La nouvelle directive traitant des mesures d'indemnisation des victimes devra être transposée le plus rapidement possible.
- Il faudra créer un titre exécutoire européen pour les créances non contestées et une procédure paneuropéenne d'injonction de payer. La médiation devra être encouragée et organisée au niveau européen.
- Il faut promouvoir la possibilité de rechercher l'adresse de personnes ou de sociétés dans le cadre d'actions judiciaires.
- La codification des règles de protection du consommateur devra être continuée.
- Le mandat d'arrêt européen doit être revu dans le but d'améliorer les droits de la défense et d'éviter une dérive contraire aux droits de l'Homme

## **XII. La politique internationale de l'Union Européenne**

L'Union Européenne fonde son action sur la scène internationale sur les valeurs de démocratie, de l'Etat de droit et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ces valeurs trouvent leur expression dans l'adhésion de l'Union aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que dans son action en faveur d'un développement durable sur le plan économique, social et environnemental.

## **Relations Europe/ONU : primauté au droit international**

La primauté du droit international doit amener l'Europe à s'opposer à toute action militaire non couverte par un mandat clair de l'ONU.

## **Aide au développement : mener une action solidaire**

Les états membres de l'Union Européenne doivent amplifier leurs efforts financiers dans le domaine de l'aide au développement. Cette aide ne doit pas être conditionnée.

L'Union Européenne, ensemble avec les états membres, compte pour 55 % de l'aide internationale pour les pays en voie de développement.

L'Union Européenne finance la majeure partie de l'aide internationale dans les Balkans.

Dans l'Afrique subsaharienne plus de 291 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. On estime à 28 millions le nombre de personnes séropositives ou infectées par le virus du SIDA. Plus de 12 conflits contribuent à cette crise humanitaire. Nous avons l'obligation morale d'aider l'Afrique à faire face aux sérieux problèmes qui l'affectent.

- L'Europe doit jouer une part plus importante sur le continent africain.
- L'Union Européenne doit continuer à éradiquer la pauvreté en Afrique, notamment en continuant les programmes d'aide pour résoudre les problèmes de l'eau et de l'énergie.
- L'Union Européenne doit continuer à s'impliquer dans les mesures de maintien de la paix en Afrique et continuer au désendettement des pays les plus pauvres.

## **Relations avec les Etats-Unis d'Amérique : des amis oui, des vassaux non.**

- Dans un monde certes globalisé mais multipolaire, les relations amicales avec les Etats-Unis ne doivent pas faire oublier à l'Europe que les Etats-Unis constituent un concurrent économique et partant souvent aussi politique. Les différences d'opinion ou d'approche quant aux actions à envisager dans certains domaines de la politique internationale, devront dès lors s'exprimer clairement.
- Le combat contre le terrorisme doit continuer à se faire ensemble avec les Etats-Unis d'Amérique.
- L'UE ne doit pas relâcher ses efforts pour tenter de convaincre les Etats-Unis d'adhérer au Protocole de Kyoto et de ratifier la convention relative à la Cour Pénale Internationale.

## **Europe/OMC (Organisation Mondiale du Commerce)**

Nous sommes favorables à la création d'un marché libéralisé et à la suppression des barrières au commerce pour autant que cette libéralisation aille de pair avec la mise en place de normes écologiques et sociales minimales (accords du BIT) pour éviter le dumping social et les délocalisations. Il faut mettre fin aux aides directes ou cachées à l'exportation de l'Union Européenne et des Etats-Unis surtout dans le domaine agricole.

L'UE ne devra pas hésiter à recourir aux instruments financiers communautaires qui lui permettent de taxer lourdement les produits en provenance de pays ne respectant pas ces principes.

**Il faut créer une assemblée parlementaire forte au sein de l'OMC afin de créer un lien entre les représentants de l'exécutif et les citoyens.**

### **Il faut par ailleurs**

- **amplifier le partenariat privilégié avec la Russie et les autres pays de l'ex URSS**
- **soutenir le règlement de paix au Proche Orient**
- **promouvoir le respect et la protection des droits de l'Homme**

## **XIII. Pour une véritable politique de défense européenne**

Durant les dix dernières années il y a eu quelques 50 guerres qui ont tué 7 millions de civils. La plupart de ces guerres ont eu lieu dans les pays en voie de développement. A ces guerres s'est joint le terrorisme. L'Europe doit pouvoir jouer un rôle éminent dans la prévention et la gestion des conflits. Or l'Europe qui est un géant économique est un nain politique au niveau mondial. Elle n'est pas à même d'amener seule sans l'aide des Etats-Unis à la table de négociation des interlocuteurs qui présentent un danger pour la paix ou la sécurité, de favoriser un retour au calme dans des zones déchirées par la guerre. Son rôle se limite pour l'essentiel à l'apport de l'aide humanitaire ou à des missions de police.

Seuls les Etats-Unis sont actuellement capables d'une intervention armée. En ex-Yougoslavie l'Europe a montré son incapacité à agir seule dans un conflit qui pourtant se déroulait à ses frontières.

Les 15 pays de l'Union Européenne dépensent chaque année plus de 150 milliards d'euros pour leur défense. Cette somme représente près de la moitié des dépenses militaires américaines. Mais du fait que les dépenses militaires sont réparties sur 15 armées indépendantes, l'efficacité de la défense européenne n'atteint qu'environ 10% de celle des Etats-Unis.

L'Europe doit se doter d'une force d'intervention permettant d'agir militairement dans des opérations de maintien de la paix, dans des régions en crise et de façon indépendante, si les circonstances l'exigent. L'Europe doit pouvoir agir vite. Il faut soutenir la création d'une force d'intervention rapide.